

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL LOIRE-LONGUE
DU 12 JUIN 2023 à 18h30 à LONGUE-JUMELLES

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin à dix-huit heures trente, le Comité syndical convoqué le cinq juin 2023, s'est réuni en séance au nombre prescrit par la Loi, à Longué-Jumelles, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, Président

Présents : Mmes et M.. - CANTIN J. - RAVENEAU A. - RICHARD F.- TARDIVEL J. - DEROUET S. - PAPOT T. -- RAPICAULT C - NIVELLE L. - LE COQ S. - LE NUD A - BOIREAU C

Absents : LEFEBVRE S. (excusé) - SERRET R. (excusé) - PICHONNEAU P. (excusée - donne pouvoir à RAVENEAU A.).

M. DEROUET Stéphane est nommé secrétaire de séance.

1) Adoption du procès-verbal du comité syndical du 27 mars 2023 :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président demande à l'Assemblée, qui a été destinataire du procès-verbal du comité syndical du 27 mars 2023, si des modifications sont à apporter à ce document.

Le procès-verbal du 27 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

2) Information sur les décisions et marchés pris par le Président

Le Président informe les membres du Comité que conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du 25 avril 2022, il a été amené à prendre des décisions et à signer des conventions :

- Intervention de l'entreprise PLOMBERIE CLEMENTAISE pour la reprogrammation du chauffage à ST CLEMENT pour un montant de 108 €.
- Commande de produits d'entretien et désinfectant auprès de HENRI JULIEN pour ST CLEMENT pour un montant de 351,45 €.
- Mise à jour du plan d'évacuation par APS SERVICES pour la MC ST CLEMENT pour un montant de 186,90 €.
- Commande de couches et comprimés de stérilisation auprès de RIVADIS pour la MC VERNANTES pour un montant de 264,29 €.
- Inspection des aires de jeux par DEKRA pour VERNANTES, ST CLEMENT et l'ALSH de Longué pour un montant de 264,95 €.

Madame RAPICAULT questionne l'utilisation de la structure de jeu extérieure de l'ALSH de Longué-Jumelles. Effectivement les enfants n'y ont plus accès. Le comité syndical est informé qu'au vu de l'état du pont de singe les enfants ne peuvent plus y accéder dans sa totalité, pour des questions de respect de normes.

Monsieur NIVELLE ajoute qu'une réflexion est en cours concernant un mur extérieur au multi-accueil, mitoyen à la cantine de Longué-Jumelles. Un premier devis nous a été transmis pour ravalier le mur, et Monsieur NIVELLE indique qu'il ne donnera pas suite au devis, au vu du coût élevé. Monsieur LEFEBVRE doit se charger de voir avec une entreprise.

Il précise qu'une rénovation a déjà été effectuée en 2021 : une problématique d'humidité est peut-être la source de la dégradation du mur.

Des travaux plus conséquents seront peut-être à envisager.

3) Avancée des travaux sur la micro-crèche de Vernantes/ proposition devis

Madame Tardivel fait un retour sur l'avancée des travaux.



L'architecte Pierre CHUDEAU nous annonce une finition, avec nettoyage des locaux en semaine 27 (du 03 au 08 juillet). Madame TARDIVEL indique que le retard a poussé à décaler le déménagement au vendredi 28 juillet, dernier jour avant la fermeture estivale. Les familles sont prévenues de la date depuis le début du mois de juin.

Le retard dans l'intervention de l'entreprise de couverture a généré des retards dans le planning de chantier et des irrégularités dans la présence des entreprises. La mise en place de l'électricité est en cours dans l'extension.

Le bornage définitif a été effectué par le cabinet géomètres BRANLY-LACAZE le lundi 05 juin pour agrandir le jardin de la structure, suite à l'accord donné par le Syndicat Intercommunal Est Anjou.

Le grillage du jardin va être déposé puis reposé par l'entreprise Marandeu-Chignard. Monsieur DEROUET questionne quant au coût de l'aménagement du jardin. Monsieur NIVELLE indique que cela n'entraînera pas de dépenses supplémentaires et rentrera dans l'enveloppe définie dans le marché signé avec Marandeu-Chignard. Il précise que le SIEA cède le terrain à l'euro symbolique et qu'il y aura simplement à régler les frais de bornage et de notaire.

Madame TARDIVEL questionne l'actuelle implantation des arbres, qui seront au milieu du jardin après l'extension : Monsieur NIVELLE indique que certains arbustes vont être retirés mais pas tous. La PMI a une vigilance sur l'ombre à destination des enfants dans le jardin. Ceux retirés permettront de donner de la visibilité pour la surveillance des enfants.

A la micro-crèche de Saint Clément des Levées, il faudra songer à l'implantation d'un nouvel arbre.

Monsieur le Président propose un devis (hors marchés) concernant une réfection du hall d'accueil existant (murs, pose sol PVC). En effet, les matériaux sont vieillissants, il précise qu'il serait opportun d'unifier les espaces dans le cadre des travaux.

A l'unanimité, le comité syndical **AUTORISE** le Président à signer le devis de 6 292.7€ HT (7 551.24€ TTC) de l'entreprise DOUAIRE.

4) Proposition de devis pour la réalisation d'une clôture à l'accueil de loisirs de Longué

Monsieur NIVELLE indique que, suite à la demande d'un riverain de l'ALSH de Longué-Jumelles et suite au rapport d'intervention de Thibault paysages, prestataire espaces verts, il est nécessaire de réaliser une clôture rigide afin de pouvoir entretenir les haies. En effet, un problème d'accessibilité entraîne des pousses de lierres et de ronces. La haie existante est morte et les grillage et claustra ne tiennent plus.

A l'unanimité, le comité syndical **AUTORISE** le Président à signer le devis de 1897.54€ HT (2 277€ TTC) de l'entreprise Thibault Paysages.

5) Ressources Humaines

Monsieur NIVELLE souhaite aborder la question des heures supplémentaires réalisées par les agents. Il remercie les agents pour le service rendu et explique au comité syndical qu'en raison d'arrêt de travail non prévu, les agents sont amenés à réaliser des heures supplémentaires, avec un changement de planning de dernière minute.

Les directrices des trois structures sont en charge de réguler les plannings et de faire baisser le compteur des agents par le biais de journée de récupération. Il précise que l'agent appelée « volante » sur nos trois structures permet de remplacer les absences prévues, ou de donner des récupérations.

- **Les heures supplémentaires** : suite à quelques demandes d'agents sur les heures supplémentaires, le président propose :
- En cas d'arrêts imprévus non remplacés nécessitant une adaptation de dernière minute pour les agents, de rémunérer les heures effectuées dans ce cadre à la fin du mois, ou de les récupérer au choix, selon la possibilité du planning.
- En cas de remplacement prévus dus à des congés ou formation nécessitant une réadaptation du planning de base, les heures seront récupérées. Si toutefois, le compteur d'heures à récupérer est supérieur à 15h, les heures au-delà seront rémunérées. Ce point se ferait deux fois dans l'année : fin mai et fin novembre. En 2023, le point se fera fin juin.

Il précise que les heures supplémentaires sont défiscalisées.

Le Président du SIVU propose au comité syndical d'acter ce fonctionnement.

A l'unanimité, le comité syndical **ACTE** ce fonctionnement.

Par ailleurs, Monsieur NIVELLE informe que le règlement intérieur du personnel sera retravaillé d'ici la fin de l'année. Le document devra être soumis au comité technique paritaire du CDG49 du mois de décembre. Suite au retour de cette commission, le comité syndical pourra délibérer pour la mise en application en 2024.

Ce travail sera réalisé conjointement avec les directrices des structures Petite Enfance.

Monsieur DEROUET interroge sur la procédure à suivre. Il lui est indiqué que le travail sera fait en lien avec le Centre de Gestion 49, pour s'assurer de respecter les droits des agents.

➤ ***Formation Prévention et Secours Civique 1 :***

Afin de garantir la sécurité des enfants et du personnel, il est nécessaire de prévoir une mise à jour du PSC1 de l'ensemble des agents du SIVU Loire-Longué. Sept agents sont concernés par la formation initiale et quatorze agents doivent faire une formation continue (formation obligatoire si le diplôme initial est supérieur à 5 ans).

Deux options ont été mises pour une formation continue et une formation initiale, les samedis 30 septembre et 07 octobre.

Monsieur NIVELLE propose de retenir l'union des sapeurs-pompiers du 49 ; les tarifs sont les suivants :

- 30€ par agent pour la formation continue (3.5h)
- 55€ par agent pour la formation initiale (7h).

A l'unanimité, le comité syndical **AUTORISE** le Président à signer la convention avec l'Union départementale de Sapeurs-pompiers 49.

➤ ***Poste d'auxiliaire de puériculture – Vernantes***

Compte tenu de la création de 6 nouvelles places d'accueil à Vernantes, le SIVU Loire-Longué doit engager une auxiliaire de puériculture, pour respecter le cadre de ce que les décrets Petite Enfance imposent : à savoir 40% de professionnels de rang 1 (puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture)

Une annonce a été postée sur emploi territorial, sur pôle emploi, sur les réseaux sociaux. Aucun retour n'était fait pour l'offre à 28h. Le choix a été fait de poster une offre à 35h, qui a permis de recevoir 3 candidatures à ce jour.

La souplesse des 7 heures supplémentaires permettra de faciliter les récupérations d'heures des agents.

Le poste est à pourvoir pour le 21 août 2023.

➤ ***Proposition de contrat d'apprentissage AEPE***

Monsieur NIVELLE explique au comité syndical que, dans le cadre de la restructuration des ressources humaines de nos structures et plus particulièrement au sein de la micro-crèche de St clément des Levées et de celle de Vernantes, des modifications d'effectifs sont en cours.

La directrice de la micro-crèche de St Clément des Levées, Isabelle ROBIN, est présente en semaine complète au sein de la structure. A compter de la rentrée de fin août, la structure fonctionnera avec 4 agents déjà présents au sein de cet EAJE, au lieu de 4.8 ETP actuellement.

La personne embauchée en tant que volante sur les trois structures sera en poste fixe le mercredi pour permettre le temps administratif pour la directrice.

Monsieur NIVELLE précise aussi que pour la rentrée prochaine, nous avons encore des places disponibles au sein de la micro-crèche de St Clément des Levées.

Par ailleurs, Monsieur NIVELLE évoque la volonté de permettre la formation de nouvelles professionnelles de la Petite Enfance, il est proposé d'accueillir une élève apprentie au sein de cette structure.

L'apprentie embauchée contribuera à renforcer l'équipe et œuvrera au bien-être des enfants. Cette personne pourra aussi être amenée à faire du ménage et de la cuisine. Cela rentre dans le cadre de la formation CAP AEPE (Accompagnement Educatif Petite Enfance).

Monsieur NIVELLE indique que l'Etat ne verse plus d'aide. Le coût de l'embauche d'une apprentie reviendra à 10 692€ sur la totalité du contrat. La tutrice de l'apprentie sera aussi concernée par une NBI de 20 points.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code du travail, et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants ;

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu l'ordonnance n°2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle ;

Vu le décret n° 2016-1998 du 30 décembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales autorisées à participer aux expérimentations prévues aux articles 76 et 77 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

Vu le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de recourir au contrat d'apprentissage.
- décide d'autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti conformément au tableau suivant :
- autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

6) Agenda

Monsieur NIVELLE indique les dates des fêtes de fin d'année au sein des différents services, à destination des publics accueillis

- 5 juillet : fête de fin d'année à la micro-crèche de St Clément des Levées
- 5 juillet : fête de fin d'année à la micro-crèche de Vernantes
- 7 juillet : Bal des familles du Relais Petite Enfance à St Philbert du Peuple
- 12 juillet : fête de fin d'année au multi-accueil de Longué-Jumelles

Madame LECOQ questionne sur la tenue d'une fête pour le Relais Petite Enfance. Marjolaine COUTANT (animatrice RPE) précise que c'est une première, au vu de la dynamique en cours sur le territoire.

Monsieur NIVELLE précise que deux réunions se sont tenues en lien avec la PMI, à destination des assistantes maternelles. Il indique que beaucoup d'entre elles ont répondu présentes ; de même,

une formation mise en place à destination des assistantes maternelles en septembre/octobre s'est remplie rapidement.

Madame TARDIVEL présente à la soirée-débat organisée par le SIVU Loire-Longué, confirme la présence d'une dizaine d'assistantes maternelles lors de cette rencontre.

7) Questions diverses

➤ *Jeunesse*

Monsieur NIVELLE informe que des communes du SIVU Loire-Longué sont en réflexion pour la mise en place d'un service à destination des 11-16 ans.

Il rappelle au comité que la Convention Territoriale Globale signée entre la CAF, le SIVU Loire-Longué et les 9 communes du territoire fléchait un besoin prioritaire d'attention particulière au public 11-16 ans. Il rappelle aussi qu'un groupe jeunesse est en place avec des acteurs du territoire pour réfléchir à ce sujet.

Il précise que cette démarche ne sera pas portée financièrement par le SIVU Loire-Longué, mais la mise en lien entre les communes permettra de mutualiser le fonctionnement. Une rencontre avec Julien Deschères (chargé de développement CAF) permettra de répondre aux questions en lien avec cette thématique et les financements possibles.

➤ *Finances*

Monsieur NIVELLE informe de la rencontre avec Madame FAYARD (conseillère aux décideurs locaux au sein du Trésor public), ce mercredi 7 juin.

Il informe le comité syndical que nous ne percevrons pas le filet de sécurité, prévu au budget à hauteur de 20 000 €, car les critères sont stricts et se cumulent. Le SIVU Loire-Longué ne rentre pas dans le cadre de ces derniers.

Il informe les élus que la trésorerie n'est pas inquiète quant à la trésorerie du SIVU en matière d'investissement. Monsieur NIVELLE indique qu'il est favorable à ce que les travaux des ALSH se fassent simultanément si la demande de subvention faite auprès de la préfecture (DETR) est acceptée. Le SIVU aurait un reste à charge à hauteur de 20% de la dépense.

Madame FAYARD a conseillé la mise en place d'une ligne de trésorerie ponctuelle pour une ou deux années, pour permettre d'attendre le retour des aides et de la FC TVA, versée à N+2.

Pour finir, l'amortissement des bâtiments n'est pas obligatoire. A ce jour, cela concerne 100 000€ du budget de fonctionnement. Cela signifie donc que le budget de fonctionnement ne sera pas impacté par les extensions des EAJE et des ALSH.

FIN DE LA SEANCE A 20h08

Convocation du 5 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Nombre de conseillers présents : 11 – Nombre de votants : 12

Conformément aux articles L 5211-1 et L 2121-25 du CGCT, un extrait de la présente a été affiché le 28 novembre 2022

Le secrétaire de séance – Monsieur DEROUET Stéphane

